



Présents : Adrien, Anne-Marie, Annick, Bernard, Clément, Jessica et Camille), Julienne, Katharina, Léa et Marcus, Léni et Christian, Philippe, Suzanne, Thierry, Vincent, Youna et Salim

Bilan Mandat - Christian

1. Réunions Conseil Municipal

Sur l'ensemble du mandat, le Conseil Municipal s'est réuni **37 fois** rythme soutenu de réunions (souvent 7–9 par an), ce qui est élevé pour une petite commune rurale.

- 2021 : 5 conseils
- 2022 : 8 conseils
- 2023 : 9 conseils
- 2024 : 8 conseils
- 2025 : 6 conseils
- 2026 : 1 conseil (en janvier) et une réunion publique le 14/02

Approbation des comptes rendus précédents à chaque réunion.

2. Finances et administration générale

- Pas de recours à l'emprunt.
- Stabilité fiscale : Une volonté politique constante de ne pas alourdir la pression fiscale sur les ménages. Les taux communaux des taxes foncières et d'habitation ont été reconduits à l'identique chaque année du mandat.
- Gestion des ressources humaines : Alexia et Anne en remplacement de Michel qui a pris sa retraite

3. Modernisation numérique et communication

- Le site internet de la commune (hébergé par l'AMRF-Association des Maires Ruraux de France) a été mis en place en début de mandat et alimenté avec la publication des comptes rendus, des informations pratiques (cimetière, fibre, etc.) et des actualités.
- Newsletter pour la diffusion des CRCM, des mäj du site web, actualités
- Mise à niveau matériel informatique,
- Fibre : déploiement du réseau par le SYADEN a été mené en 2025
- Le conseil a voté l'équipement de la salle du conseil avec un vidéoprojecteur et du nouveau mobilier (tables pliantes, chaises) pour améliorer les conditions de travail et de réunion => **à réaliser en 2026**

4. Urbanisme, travaux et cadre de vie

- voirie : Ce fut la priorité d'investissement du mandat, avec un programme quasi-annuel de réfection et d'entretien :
 - 2021 : Lourds travaux post-intempéries (> 35 000 €) sur la route de Tournebouich,
 - 2024 : bétonnage chemin de Maynard,
 - Lancement pour le chemin d'En Coste et le chemin du cimetière, goudronnage de l'entrée du village
- patrimoine bâti
 - Église du village : nettoyage toit, en prévision 2026 : gouttières, vitrail
 - mur cimetière Tournebouich



- Cimetière : Grande opération de reprise des concessions en état d'abandon, lancée en 2023 (constats, affichages, gestion des ossements). Une nouvelle grille tarifaire est adoptée (fin des concessions perpétuelles).
- Église Saint-Nicolas (Tournebouich) : Le dossier le plus complexe et conflictuel. Parti d'une convention avec Terre de Passage en 2021, le projet de restauration a cristallisé les tensions (opposition des riverains, style architectural, manque de concertation). Le conseil émet un avis défavorable au permis de construire en août 2024, suivi d'un refus de la DDTM en décembre 2024, conduisant à une rupture de la convention.
- modernisation :
 - Mise aux normes de l'électricité salle mairie, cuisine et salle du conseil
 - Remplacement volet salle du conseil
 - Adressage : Projet mené à bien en 2023-2024 avec le nommage des rues et la numérotation des habitations (reste quelques panneaux à poser)
 - Éclairage public : Lancement d'un vaste projet de rénovation en LED, incluant des lampadaires solaires, pour un montant de 26 533 € TTC. *Nous avons demandé en 2024 des subventions au SYADEN pour la rénovation de l'éclairage public, village, Hameau du Cammas, Hameau de Tournebouich et armoire EP suite au devis de l'entreprise Robert d'un montant de 22 111.5€ HT ; Suite à la notification de la subvention SYADEN d'un montant de 13 266.90 €, le reste à charge pour la commune est de 9950,18 € en incluant les frais Syaden de 1105,58€. Les travaux se feront au printemps 2026.*
 - Fibre optique : Suivi du déploiement, aboutissant à une mise à disposition annoncée pour février 2025.
- participation aménagement foncier (AFAFE)

5. Education et Vie locale :

- Jeunesse et éducation : Obtention en 2025 du changement de secteur de rattachement du collège de Limoux à celui de Couiza, une demande suivie depuis 2023.
- Cantine scolaire : Un dossier récurrent de coopération intercommunale. Le conseil a géré les fluctuations de prix (11,50 € à 12,20 € selon les années), signé les conventions avec Festes-et-Saint-André, et demandé un **audit** pour clarifier les comptes et stabiliser le système. En 2025, la cantinière a démissionné, une nouvelle formule avec la cantine de St Joseph est adoptée pour mieux répartir les coûts.
- Les anciens : mise en place distribution d'un colis de Noël
- Vie locale :
 - Soutien au commerce local par l'achat des colis de Noël à Gam Vert Limoux.
 - Maintien des subventions aux associations (Comité des fêtes, chasse, AREP, Terre de Passage) avec des montants stables (environ 1 800 € par an).
 - Souscription de parts sociales (200 €) de la SCIC Montcapel pour soutenir le projet de la Chapellerie de Montazels.

6. cadre de vie

- Sécurité et prévention :
 - Lancement de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en 2025, une démarche proactive pour faire face aux risques majeurs.
 - Contrôle des bornes incendie via un groupement de commande avec la ComCom
 - Contrôle des extincteurs via un groupement de commande avec la ComCom
- Stérilisation des chats errants (Julienne), prise en charge partielle par la Fondation Brigitte Bardot)

7. Intercommunalité et partenariats

- Eau : nous avons rejoint le SIVOM des Eaux du Limouxin et dissolution du budget eau communal transféré au syndicat.
- Mutualisation des moyens : Adhésion à de nombreux groupements de commande (achats, assurances, contrôle des bornes incendie) via la ComCom et le CDG 11, dans un souci d'optimisation des coûts.



Mise en place de 2 comités consultatifs

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire, pour une durée ne pouvant excéder celle du mandat municipal en cours.

Comité	Président	Membres (*)
Chapelle	Jessica	Suzanne
Locaux communaux	Adrien	Clément

(*) Les Présidents ont noté les volontaires lors de la réunion, *vous pouvez contacter les présidents si vous voulez participer à un comité.*

L'organisation des réunions suit des règles précises :

Convocation : Elle est établie par le président et doit préciser la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour.

Rôle : Le comité est une instance **consultative** sans pouvoir décisionnel ; il émet des avis sur les projets de services publics ou équipements de proximité.

Fonctionnement : Les séances ne sont généralement pas publiques sauf décision contraire, et un compte-rendu succinct des avis et propositions est transmis au conseil municipal.

Nous ferons le point sur l'avancement de ces commissions lors d'une réunion publique en octobre/novembre